



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Direction des moyens
et de la modernisation de l'État
Bureau des ressources humaines et des traitements
concours@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
Tél. : 40.468.734

NOM D'USAGE :
(à remplir en majuscules)

PRÉNOM :

Cadre réservé à l'administration :

N° candidat : INF-2020-_____

DOSSIER DE CANDIDATURE

Concours sur titres pour le recrutement d'infirmiers de l'État
pour l'administration de la Polynésie française au titre de l'année 2020

Contrôle candidat ▼	Liste des pièces OBLIGATOIRES à fournir avec le présent dossier (Tout dossier reçu après vendredi 20 décembre 2019 ou incomplet sera REJETÉ) <i>NB : Ne pas agraffer ni relier les documents (trombones acceptés).</i>	Contrôle administration ▼
<input type="checkbox"/>	→ Le formulaire d'inscription et l'attestation sur l'honneur dûment remplis et signés.	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	→ Un curriculum vitae dactylographié de deux pages maximum indiquant les formations suivies, les emplois occupés, les stages effectués par le candidat et, le cas échéant, la nature des activités et travaux qu'il a réalisés ou auxquels il a pris part. <i>Précisez le nombre de pages : _____</i>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	→ Une copie recto-verso soit du titre de formation ou d'un diplôme, soit d'une autorisation requise pour exercer la profession d'infirmier. <i>NB : Ce document doit être enregistré à l'agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS).</i>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	→ Une copie de votre pièce d'identité en cours de validité (uniquement passeport ou carte nationale d'identité recto-verso / permis de conduire refusé).	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	→ Trois (3) enveloppes autocollantes de format C5 (162x229 mm) pré-remplies avec vos coordonnées (prénom, nom et adresse postale) et affranchies chacune au tarif postal en vigueur (80 Fcfp pour la Polynésie française / 100 Fcfp pour l'extérieur).	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	→ Les deux (2) avis de réception de candidature renseignés de vos prénom, nom et adresse postale.	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	→ Pour les travailleurs handicapés : joindre les pièces mentionnées en page 2.	<input type="checkbox"/>

Date limite de retrait et de clôture des inscriptions : **vendredi 20 décembre 2019**
(le cachet de la poste faisant foi)

Date prévisionnelle de l'épreuve écrite d'admissibilité : **mardi 11 février 2020**

Date prévisionnelle de publication des résultats d'admissibilité : **à partir du lundi 2 mars 2020**

Dates prévisionnelles de l'épreuve orale d'admission : **à partir du lundi 23 mars 2020**

Lieu unique des épreuves : Papeete (Tahiti)

Dossier à retourner uniquement par voie postale à l'adresse suivante :

Haut-commissariat de la République en Polynésie française
Direction des moyens et de la modernisation de l'État
Bureau des ressources humaines et des traitements - Pôle Concours
BP 115 – 98713 Papeete



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

INFORMATIONS À LIRE ATTENTIVEMENT

CONDITIONS D'ADMISSION À CONCOURIR

Le concours **sur titres** pour le recrutement d'infirmiers de l'État pour l'administration de la Polynésie française est ouvert aux candidats des deux sexes remplissant l'ensemble des conditions générales suivantes requises, conformément à l'article 5 du décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- jouir de ses droits civiques (pour les communautaires, dans l'État dont ils sont ressortissants) ;
- se trouver en possession d'un casier judiciaire dont les mentions portées sur le bulletin n° 2 ne sont pas incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- se trouver en position régulière au regard du Code du service national (pour les communautaires, dans l'État dont ils sont ressortissants) ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- être âgé(e) de 18 ans au moins à la date du concours ;
- être titulaire soit **d'un titre de formation ou diplôme** mentionnés aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique, soit d'une **autorisation d'exercer la profession d'infirmier** délivrée en l'application de l'article L. 4311-4 du même code.

ÉLÉMENTS SUR LA CARRIÈRE ET LES AFFECTATIONS

Les infirmiers de l'État pour l'administration de la Polynésie française sont des fonctionnaires de l'État de catégorie A, de statut CEAPF, recrutés localement par le haut-commissariat de la République en Polynésie française pour le compte du ministre métropolitain chargé de la santé.

Compte tenu de la convention collective de mise à disposition de personnels entre l'État et la Polynésie française de 1985, ces agents ont vocation à exercer leurs fonctions uniquement dans les structures médicales relevant de l'administration de la Polynésie française (direction de la santé ou centre hospitalier).

Les candidats retenus sont nommés infirmiers stagiaires et accomplissent un stage d'une durée d'une année au cours duquel ils peuvent recevoir une formation professionnelle d'adaptation à leurs nouvelles fonctions.

À l'issue du stage, les infirmiers stagiaires dont les services ont donné satisfaction sont titularisés, après avis de la commission administrative paritaire compétente.

- IMPORTANT -

Dans le cadre de cette session, les lauréats seront affectés sur des postes localisés en milieu isolé dans les archipels des Tuamotu et des Marquises, ainsi qu'à la cellule des soignants itinérants.

Outre les fonctions générales d'infirmier, ces postes impliquent notamment la gestion administrative et fonctionnelle d'une structure de santé. Ils sont amenés à assurer des périodes d'astreintes et à travailler en partenariat avec les autorités et les institutions locales.

Le corps des infirmiers du CEAPF comprend 3 niveaux :

- infirmier de classe normale (1^{er} niveau du 1^{er} grade) ;
- infirmier de classe supérieure (2nd niveau du 1^{er} grade) ;
- infirmier hors classe (2nd grade).



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

PRÉSENTATION DES ÉPREUVES

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

L'épreuve d'admissibilité consiste en une rédaction, à partir d'un dossier n'excédant pas 25 pages, d'une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat, ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées, sur un sujet figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'État d'infirmier.

Le cas pratique est généralement une situation qui pose un ou des problèmes de gestion au sein d'une entité administrative ou d'une organisation publique ou privée. Face au(x) problème(s) posé(s), le candidat est appelé à le(s) traiter, trouver une(des) solution(s) et la(les) mettre en œuvre.

Cette épreuve permet au jury d'apprécier les qualités rédactionnelles du candidat, sa connaissance des réalités administratives et sanitaires, son esprit de méthode, de synthèse et d'initiative, sa capacité à s'insérer dans un univers professionnel déterminé et à s'adapter aux évolutions de cet environnement.

Le jury s'appuiera sur une grille d'évaluation selon les critères ci-dessus mentionnés.

Cette épreuve, d'une **durée de 3 heures**, est notée de 0 à 20 avec un **coefficient 1**.

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien du candidat avec le jury d'une **durée totale de 30 minutes**. Cette épreuve donne lieu à une notation, à l'exclusion du dossier déposé par le candidat lors de son inscription.

Elle débute par un exposé du candidat d'une durée de 10 minutes au maximum sur sa formation et, le cas échéant, sur son expérience professionnelle. Au cours de cet exposé, le candidat peut développer un projet professionnel.

L'exposé est suivi d'une discussion d'une durée de 20 minutes au minimum avec le jury. La discussion s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé et de ceux figurant sur le dossier qu'il a déposé à son inscription.

Cette discussion avec le jury est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat, ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des infirmiers de l'État pour l'administration de la Polynésie française et des missions qui leur sont dévolues.

En vue de cet entretien, le jury s'appuie notamment sur une grille d'évaluation. À l'issue de l'épreuve, le jury établit, par ordre de mérite, la liste des candidats admis et, le cas échéant, une liste complémentaire.

Cette épreuve est notée de 0 à 20 avec un **coefficient 2**.

Nul ne peut être déclaré admis s'il n'obtient au moins 10 sur 20 de moyenne à l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission, sans note éliminatoire.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

NB : Tous les champs comprenant un astérisque (*) sont obligatoires.

1 – IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Civilité* : Madame Monsieur

Nom de famille* : _____

Nom d'usage (épouse, veuve, etc.) : _____

Prénoms* : _____

Date de naissance* : ____ / ____ / ____ Lieu de naissance* : _____

Nationalité* : française UE / Précisez : _____

Situation de famille* : célibataire marié(e) autre : _____

Nombre d'enfants à charge* : _____

Situation au regard du service national* :

dispensé(e) engagé(e) exempté(e) libéré(e) réformé(e) recensé(e) JAPD/JDC

2 – COORDONNÉES DU CANDIDAT

Adresse postale* : _____ Contacts téléphoniques* :

Code postal* : _____ 1) domicile : _____

Commune* : _____ 2) portable : _____

Adresse électronique : _____ 3) bureau : _____

Adresse géographique du domicile* : _____

3 – FORMATION ET SITUATION PROFESSIONNELLE DU CANDIDAT

Diplôme le plus élevé* : _____

Spécialité du diplôme : _____

Emploi actuel* : _____

(préciser également s'il s'agit d'un CDD ou d'un CDI)

Travailleur handicapé → précisez les éventuels aménagements souhaités : _____

Joindre obligatoirement à l'appui de cette demande une attestation de la COTOREP reconnaissant la qualité de travailleur handicapé déclarant le handicap compatible avec l'emploi postulé et, le cas échéant, un certificat médical établi par un médecin agréé compétent en matière de handicap précisant les aménagements qui doivent être accordés.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),,
Prénom NOM

► souhaite présenter ma candidature pour le recrutement d'infirmiers de l'État pour l'administration de la Polynésie française au titre de l'année 2020 ;

► **déclare sur l'honneur :**

- avoir eu connaissance des conditions exigées pour avoir la qualité de fonctionnaire ;
- être prévenu(e) que tout dossier parvenu **incomplet, incorrect, hors délai ou dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera rejeté** ;
- que les renseignements fournis sont exacts et être averti(e) que toute fausse déclaration peut me faire perdre le bénéfice de mon éventuelle admission ;
- être informé(e) que les listes des candidats sélectionnés et des lauréats seront diffusées sur le site internet du haut-commissariat et au journal officiel de la Polynésie française ;

► **m'engage en cas de réussite :**

- à m'affilier à l'ordre des infirmiers de la Polynésie française (si ce n'est pas déjà fait) ;
- à justifier de mon aptitude physique à occuper un emploi correspondant et à fournir une attestation prouvant que je suis en position régulière au regard des obligations du service national ;
- à fournir, dans un délai de **15 jours** à compter de la notification des résultats, à l'administration toutes les pièces destinées à la constitution de mon dossier administratif (*le défaut de transmission dans ce délai sera considéré comme une renonciation à ma nomination*) ;
- à fournir, dans un délai de **30 jours** à compter de la notification des résultats, à l'administration toutes les pièces justificatives et états de service destinés à mon classement initial dans le corps (*le défaut de transmission dans ce délai entraînera la non prise en compte de ces périodes d'activité*) ;
- à rejoindre l'affectation qui me sera désignée, sous peine de perdre le bénéfice de mon recrutement.

Fait à _____, le _____

Signature obligatoire du candidat ►

(précédée de la **mention manuscrite**
et **obligatoire** "lu et approuvé")

OBSERVATIONS : vous pouvez utiliser cet espace si vous souhaitez appeler l'attention sur un point particulier.

Avis de réception de candidature

N.B. : Le candidat doit renseigner les 2 avis de réception. Un avis vous sera retourné comme accusé de réception de votre dossier de candidature, l'autre avis sera conservé par nos services.

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que votre dossier de candidature pour le recrutement d'infirmiers de l'État pour l'administration de la Polynésie française, organisé au titre de l'année 2020, nous est bien parvenu.

À noter que le présent avis de réception ne préjuge en rien de la suite qui sera réservée à votre demande d'inscription. Les listes des candidats retenus seront publiées sur le site internet du haut-commissariat et au journal officiel.

Une convocation, – précisant le lieu, la date et l'heure –, vous sera adressée si vous êtes autorisé(e) à participer à l'épreuve écrite d'admissibilité. Il en sera de même pour les candidats retenus pour l'épreuve orale d'admission.

Si votre convocation ne vous est pas parvenue 5 jours avant la date de début de l'épreuve, il vous appartiendra de prendre contact avec le bureau des ressources humaines et des traitements du haut-commissariat (pôle concours) au 40.468.734, le défaut de réception de la convocation n'engageant en aucune façon l'administration.

IMPORTANT : Veuillez inscrire vos **prénom, nom et adresse postale** dans l'encart ci-dessous ▼

Cachet du service

Prénom Nom :

Adresse postale :

.....

Avis de réception de candidature

N.B. : Le candidat doit renseigner les 2 avis de réception. Un avis vous sera retourné comme accusé de réception de votre dossier de candidature, l'autre avis sera conservé par nos services.

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que votre dossier de candidature pour le recrutement d'infirmiers de l'État pour l'administration de la Polynésie française, organisé au titre de l'année 2020, nous est bien parvenu.

À noter que le présent avis de réception ne préjuge en rien de la suite qui sera réservée à votre demande d'inscription. Les listes des candidats retenus seront publiées sur le site internet du haut-commissariat et au journal officiel.

Une convocation, – précisant le lieu, la date et l'heure –, vous sera adressée si vous êtes autorisé(e) à participer à l'épreuve écrite d'admissibilité. Il en sera de même pour les candidats retenus pour l'épreuve orale d'admission.

Si votre convocation ne vous est pas parvenue 5 jours avant la date de début de l'épreuve, il vous appartiendra de prendre contact avec le bureau des ressources humaines et des traitements du haut-commissariat (pôle concours) au 40.468.734, le défaut de réception de la convocation n'engageant en aucune façon l'administration.

IMPORTANT : Veuillez inscrire vos **prénom, nom et adresse postale** dans l'encart ci-dessous ▼

Cachet du service

Prénom Nom :

Adresse postale :

.....